

DELIBERATION 2020/11 CESEC DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION AD HOC « MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP» et FIXANT SON FONCTIONNEMENT, SA MISSION ET LA DUREE <sup>1</sup>

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 03 novembre les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, à 13H30, sous la présidence de madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaient présents :

ACKER-CESARI Véronique ; AIELLO Antoine ; ANCHETTI Pierre ; ANDREANI Christian ; ANGELETTI André ; ARNAUD-SUSINI Marie-Ange ; BALDACCI Dominique ; BARBE Michèle ; BATTESTINI Antoine ; BATTESTINI Jean-Pierre ; BIAGGI Michèle ; BOSSART Patrice ; BRIGNOLE Jean ; CASABIANCA François ; CASANOVA Mathieu ; CESARI Alexandra ; CESARI Joseph ; CHOURY Hyacinthe ; CUCCHI Laetitia ; DAL COLLETO Jean ; DIPERI Bertrand ; DUBREUIL-VECCHI Hélène ; FEDI Marie-Jeanne ; FILIPPI Bernard ; FRANCESCHI Henri ; GIACOMONI Léon ; GIANNI Jean-Jacques ; GIUDICELLI Jean-Pierre ; GODINAT Jean-Pierre ; LUCIANI Denis ; LUCIANI Jean-Pierre ; MARCELLINI Marie-Désirée ; MATTEI Jean-Toussaint ; MAUPERTUIS Roger ; MINEO Fabien ; MONDOLONI Marie-Madeleine ; MONDOLONI Rosine ; NICOLAI Louise ; NICOLI Marie-Jeanne ; NINU Marc ; NOVELLA Christian ; O'BINE Pat ; PANTALONI-BARANOVSKY Julie ; PASQUALI François-Laurent ; POLETTI Anne-Marie ; RIUTORT Jean-Jacques ; ROYER Vincent ; RUBINI Pierre-Jean ; SALDUCCI Valérie ; SALVATORI Marie-Josée ; SALVATORINI Patrick ; SANTINI Marcel ; SANTUCCI Etienne ; SAVELLI Jean-Pierre ; TROJANI Paul ; VENTURI Alain.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34, R4422-14 et R4422-28

Vu la délibération 2020/08 CESEC du 09 juillet 2020, portant adoption du règlement intérieur

---

Adoptée à l'unanimité

## Après en avoir délibéré Le CESEC décide

### Article 1er :

D'arrêter la composition de la commission ad hoc « maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » comme suit: Julie **PANTALONI-BARANOVSKY** (Présidente); Dominique **BALDACCI**; Michèle **BARBE**; Jean-Pierre **BATTESTINI**; Patrice **BOSSART**; Jean **BRIGNOLE**; Jean-Jacques **GIANNI**; Jean-Pierre **LUCIANI**; Marie-Désirée **MARCELLINI**; Jean-Toussaint **MATTEI**; Vincent **ROYER**; Pierre-Jean **RUBINI**; Patrick **SALVATORINI**

### Article 3 :

#### De confier à la commission ad hoc la mission suivante :

- **Identifier les dispositifs existants** : National Cadre légal et réglementaire Champ de la CdC Personnes Agées et/ou en situation de Handicap.
- **Dresser un état des lieux** : des différents services lucratifs et non lucratifs, à domicile(s), d'hébergement. Statistiques, etc...
- **S'intéresser à la situation de l'emploi** : Formation professionnelle, Conditions d'accès à l'emploi, Rémunérations, Conventions Collectives.
- **Formuler des préconisations : Evolutions des métiers et de l'offre** (formations, amélioration du statut, perspectives et revalorisation des rémunérations) ; **Expérimentation(s)**

### Article 4 :

D'autoriser la commission ad hoc à entendre les personnes, organismes et structures susceptibles d'apporter toute information nécessaire à la réflexion.

### Article 5 :

Que le rapport final sera remis au Président du Conseil Exécutif ainsi qu'au Président de l'Assemblée de Corse.

Ajaccio, le 03 novembre 2020,  
La Présidente du CESECC

Marie-Jeanne NICOLI